

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR)
- PAR COURRIER (formulaire CERFA n°12669\*02 à télécharger sur [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR))

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020**